



Réseau national
de l'économie territoriale



CONFÉRENCE
ATELIERS FORUMS
FOCUS D'EXPERTS

ACTES DES RENCONTRES

« **Agir ensemble et faire autrement** »

29èmes RENCONTRES NATIONALES DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)

les 21, 22 et 23 septembre 2022

« crédit photo Ville de Lons le Saunier »



ECLA
— Lons Agglo —

economie-territoriale.fr



► **Un nouveau paradigme pour le développeur économique** **Hélène Becquet, présidente du RNET**

Au nom du RNET et des participants, je tiens à remercier pour leur accueil, les élus d'ECLA, Claude Borcard, son Président, et Jérôme Cordellier, Vice-président. Je salue également à Sébastien Maître, chargé de développement économique, pivot de l'organisation de cette manifestation, et le professionnalisme et la disponibilité des équipes du Carrefour de la Communication et de l'office du tourisme Ces journées ont pu se dérouler grâce à eux et à nos partenaires financiers.

L'enjeu aujourd'hui, n'est plus de prendre conscience des transformations environnementales, économiques, sociales et sociétales que nous vivons mais de transcender et dépasser nos modèles et méthodes pour les intégrer.

Soutenabilités et sobriété foncière ne sont plus des concepts mais un cadre de travail de quotidien et je vous invite à écouter ou réécouter les conférences qui donnent des pistes pour agir.

Les travaux de ces journées ont mis en évidence un redéveloppement qui porte un nouveau regard sur les ressources du territoire et s'appuie sur elles.

Qu'il s'agisse de l'attachement - qui est le pendant interne de l'attractivité, des ressources financières mobilisables sur le territoire, du redéploiement des lieux de travail et des mobilités, d'un urbanisme et d'une économie recentrés sur le réemploi, de l'accompagnement des activités économiques « à impact » ... les développeurs économiques sont en première ligne pour s'emparer des nouveaux outils, adapter les méthodes à un nouvel environnement et des objectifs originaux et de ce fait,

« Agir ensemble et faire autrement ».

Ensemble, continuons à progresser dans la pratique de nos métiers ! Pour cela nous vous donnons rendez-vous l'an prochain **les 4, 5 et 6 octobre 2023**. Et tout au long de l'année, lors des webinaires du RNET : consultez le programme sur le site Internet de l'association.

Pour soutenir notre action, devenez membre du Réseau National de l'Economie Territoriale (RNET), au titre de votre collectivité et/ou à titre personnel,





Le café des développeurs

Boîte à outils et transfert de compétences en direct !

1

Comment une collectivité peut se doter d'outils d'hébergement pour les artisans dans un contexte budgétaire contraint ? - Le système de Pépinière ne semble-t-il pas à bout de souffle ? - Quelles expérimentations pour raccourcir l'ensemble des délais relatifs à l'accueil des projets industriels (permis de construire, autorisations, démarches avec les fournisseurs d'énergie...) ? - Quels outils locaux innovants pour mieux faire « matcher » offre et demande locale d'emplois et de formations ? (Grand Soissons)

Les outils d'hébergement actuels sont très prisés. Cependant, ils sont conçus pour des séjours de durée limitée ; de fait, quelles offres immobilières proposer aux locataires au sortir de l'immobilier public ? En faisant des cessions d'une partie de l'immobilier public à des investisseurs privés ? En réalisant des extensions de l'existant si c'est possible ?

Par ailleurs, les constructions remontant souvent à un certain nombre d'années, il est aujourd'hui nécessaire d'adapter les bâtiments aux nouvelles normes et contraintes énergétiques de ces bâtiments.

Exemple : **Troyes** propose des locaux intermédiaires pour une durée de 35 mois au sein de l'hôtel d'entreprises. Un accord avec la SEM départementale permet d'installer ensuite les locataires dans de nouveaux locaux : artisanat et bureaux de petites surfaces.

Le système des pépinières avec son volet animation est-il toujours d'actualité ? Pertinent ?



Plusieurs lieux semblent en attester mais avec des offres de services différentes comme « **Make ici** » à **Montreuil** avec la mutualisation des équipements. **Le village BTP**, dans les Hauts de France, propose des services communs de gestion des déchets. Il s'agit d'avoir un gain de temps en un seul lieu dédié. On est davantage sur les services à proposer aux pépîns que dans une simple animation.

Délais relatifs à l'accueil des projets : comment être plus réactifs par rapport à l'accueil des projets notamment industriels (PC, autorisation, fournisseurs...) ?

Exemples :

Dans **le Jura**, des services de l'Etat ont été regroupés et proposent une rencontre technique large en une seule réunion au porteur de projet pour un gain de temps. La mobilisation du Préfet et du sous-préfet local, leur implication, est un facteur-clé de succès.

A **Châlon-sur-Saône**, dans le cadre de la requalification d'une zone d'activités, les différents services concernés ont travaillé en amont sur toutes les procédures potentielles à venir.

Choose Paris Region référence les sites clés en mains.



Point de vigilance : anticiper les études à mener, vérifier que toutes les études d'impacts sont à jour (eau, environnement...), anticiper les besoins en énergie, sachant que le délai d'intervention pour les réseaux est parfois très long.

Les délais sont par ailleurs différents en fonction de la taille du projet. Dans les territoires d'industrie, un projet va mettre en moyenne entre 14 et 18 mois pour aboutir.

Faire coïncider l'offre et la demande locale d'emplois et de formation est un enjeu fort également, pour lequel des outils innovants doivent être mis en œuvre.

Exemples :

Dans le cadre de l'appel à projets de la Région sur les techniciens de maintenance, **Grand Orly** a mobilisé les entreprises locales qui se sont engagées dans la formation en faveur des demandeurs d'emplois.

La collectivité intervient de fait dans l'ingénierie. Face à la demande politique, la collectivité intervient en tant que facilitateur et catalyseur.

Dans ce cadre, même en n'étant pas pilote, ECLA a souhaité intégrer dans sa Charte un volet sur la formation continue. La collectivité propose ainsi un accompagnement des entreprises demandeuses



Question 2 La connaissance du tissu économique et le suivi de la relation entreprise sont un sujet crucial pour les développeurs économiques, qu'ils soient en charge du commerce, des aides aux entreprises, de la gestion des locaux d'activités.

Est-il possible aujourd'hui de disposer d'un outil permettant de disposer d'une vraie base entreprise ? (Département de la Gironde)

L'ANCT présente un outil, **Dévéco**, qu'elle a conçu pour et avec les collectivités, dans le cadre de l'Incubateur des Territoires. Cette base de données se construit au fur et à mesure des besoins des collectivités. Il est fondé sur les données de l'Etat en open data. Il est gratuit et sera déployé courant 2023. Il existe un flux continu avec la base SIREN. Le site est sécurisé par les services de l'Etat

Etant une base de données, l'outil présente des critères de requêtes multiples. Il propose aussi un module de gestion des contacts et laisse de la place à des informations libres (activité réelle, contact...).



Point de vigilance : comme pour toutes données récupérées des bases partagées, il y a potentiellement 20% d'erreur. Un travail de collecte et validation des informations sur le terrain est un complément indispensable.



Question 3 : Pensez-vous qu'il soit toujours pertinent de faire un annuaire des entreprises ? Quels sont vos objectifs pour en réaliser un ? (Plaine Commune)

Pour Plaine Commune, il s'agit de répondre à différents objectifs vis-à-vis des entreprises tels que la nécessité d'être en accord avec la RGPD, l'amélioration de la visibilité de l'outil, la faculté de mettre en avant des prestations et services des entreprises

La majorité des collectivités a mis en attente une éventuelle mise à jour de leur annuaire, du fait de la RGPD, d'avoir la nécessité d'un interlocuteur clé et d'être à jour.

Pour développer sa connaissance des acteurs économiques de son territoire, le plus pertinent semble être de :

- Favoriser les RDV business lors d'évènements ;
- S'appuyer sur les associations d'entreprises locales ;
- Proposer un annuaire à une plus petite échelle comme par ZAE pour une meilleure connaissance autour d'une animation ;
- Développer la relation de proximité ;
- Développer la cartographie pour valoriser le territoire

ECLA travaille notamment avec l'agence économique régionale sur l'identification du foncier et les bâtiments énergétiques.



Question 4 : Quels sont les points de vigilance pour la gestion des zones artisanales, et notamment la gestion des troubles à l'activité dans les zones économiques ? Solutions publiques / solutions privées / mix / outils / humains ... Quelles solutions existent pour la relocalisation d'activités (en zone, hors zone ?) ? (Plaine Commune)

Tous les éléments sont à traiter au plus près du terrain, de la zone d'activité concernée. Un dialogue permanent avec les polices nationale et municipale est indispensable pour anticiper les problèmes, voire les résoudre plus rapidement. Cela peut se traduire par la rédaction d'arrêtés et leur mise en application. La direction en charge des déchets doit être associée, et peut permettre de mutualiser les services.

Les troubles à l'activité concernent le plus souvent les questions de stationnement sauvage sur les trottoirs de la ville dans les zones d'activités les plus anciennes. Qui fait quoi sur quel foncier ?

L'identification d'un interlocuteur dans les services de police est nécessaire. Les collectivités, responsables des aménagements publics, ont la responsabilité de faire des propositions d'amélioration : verdissement des parkings, gestion des conflits d'usage dans les zones en tension, etc. Cette dimension doit être prise en compte dans un schéma directeur des espaces économiques – à sanctuariser dans le PLU / PLUi.



**Question 5 : Charte Ville- Entreprises : comment co-construire et faire vivre une Charte ?
Les marchés non sédentaires : leurs places dans les Villes et les outils pour accompagner leurs mutations ?
Quels outils pour réglementer l'implantation de programmes de logistique ? (Ville de Gennevilliers)**

- ⇒ Charte ville-entreprises : la question se pose de la co-construction et de son animation. Exemple : la Charte entreprise-territoire de **Plaine Commune** qui existe depuis plus de 20 ans. Quelle place les associations d'entreprises peuvent / doivent-elles avoir dans cette animation ?
- ⇒ Marchés forains : interrogation sur leur place post-COVID. Quelle est la plus-value des marchés dans une ville ? Comment articuler commerce sédentaire et non sédentaire ? Plusieurs éléments sont à étudier : la localisation, marché généraliste ou thématique, l'horaire, les accès et le stationnement...
- ⇒ Logistique : c'est une activité est très consommatrice de foncier. Il existe un document d'urbanisme opposable, le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DDACL), intégré au SCOT. Questionnement par rapport à son application dans le règlement de plusieurs zones d'activités.



ACTES DU COLLOQUE Agir ensemble et faire autrement

Les conférences



Penser l'action publique à travers les notions de soutenabilités

Urgence climatique, inflation et difficultés sociales, désenchantement démocratique... Les défis qui se posent à l'action publique sont historiques et gagnent toujours en complexité par leur caractère systémique. France Stratégie s'est penchée sur ces questions au lendemain de la crise des Gilets Jaunes, qui a mis en exergue la nécessité d'inventer un nouveau mode opératoire pour penser et déployer l'action publique afin de répondre aux nouveaux enjeux contemporains. Dans un rapport paru en mai 2022, France Stratégie livre une première réponse en proposant de repenser les cadres de l'action publique à travers le cap des « soutenabilités ».

Au cœur de cette réponse : une vision de long terme pour concilier transition écologique et justice sociale, des approches plus transversales et des outils, notamment pour agir en concertation avec les parties prenantes de l'action publique.

Alors concrètement, qu'entend-on par soutenabilité ? Comment en faire un concept opérationnel ? et surtout, si l'approche de France Stratégie s'intéresse en premier lieu à l'échelle nationale, comment l'articuler et la déployer à l'échelle territoriale, maillon essentielle de la transition écologique et de la justice sociale ?

Animateur : Sarah Laurens, Studio Reset

Intervenant : Emilien Gervais, chargé de mission Territoires, co-auteur du Rapport « Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique », France Stratégie

Les débats de cette conférence ont été enregistrés. Ils sont accessibles sur la chaîne : <https://www.youtube.com/watch?v=FLzI8GvDfuU&t=89s>



Développement économique et sobriété foncière : comment agir ?

L'augmentation de la tension foncière, les différentes législations dont l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols à horizon 2050 ainsi que la cohabitation des différents usages sont autant de raisons qui poussent les faiseurs des territoires à innover en matière de développement et à trouver de nouvelles solutions d'accueil d'entreprises et d'activités.

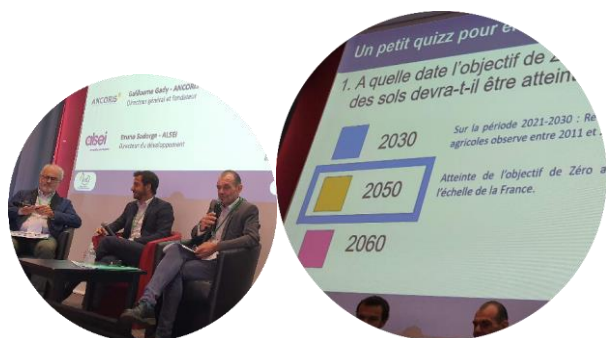
Mais avant de faire du développement économique le « chat noir » de l'artificialisation des sols, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des enjeux de la transition écologique : L'implantation et la relocalisation d'activités industrielles sont des facteurs de limitation des flux et des émissions de gaz à effet de serre, elles renforcent la mise en place de circuits courts et adoptent des normes souvent plus protectrices pour l'environnement que celles appliquées dans l'Union Européenne. Si l'on ajoute à cela que l'énergie produite en France est l'une des moins carbonée, la réindustrialisation représente un levier non négligeable pour la transition écologique.

Alors quels outils sont mobilisables par les territoires aujourd'hui pour répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises de manière raisonnée et déployer une véritable stratégie de développement économique ?

Animateurs : Didier Tcherkachine, directeur associé – Terre d'Avance

Intervenants : Guillaume Gady, directeur- Ancoris – Nicolas Gillio, directeur de projet - Cerema – Jérôme Cordellier, vice-président d'Ecla développement économique – Bruno Sadorge, directeur du développement – ALSEI

Les débats de cette conférence ont été enregistrés. Ils sont accessibles sur la chaîne <https://www.youtube.com/watch?v=C85QclpEtAo&t=11s>





Les ateliers





Atelier : Trop ou pas assez d'attractivité du territoire... ou faire du marketing autrement

L'attractivité est injuste : si beaucoup de territoires s'emploient depuis des années à déployer des trésors de créativité pour attirer touristes, entreprises et nouveaux habitants, d'autres payent les conséquences d'un surplus d'attractivité : envolée des prix du logement, insertion sociale des nouveaux arrivants, tourisme envahissant, dégradation de l'environnement ... Trop ou pas assez ... la solution passe-t-elle uniquement par des actions de marketing ? Quelles sont les bonnes questions à se poser ? Comment analyser les « démographies territoriales » ? Quelles stratégies pour quels objectifs ? L'intégration de la problématique du développement durable est-elle en mesure de faire naître de nouvelles solutions ?

Animatrice : Elodie Llobet, directrice – Generacio

Intervenants : Jean Marc Devanne, Associé / gérant CoManaging

► Messages clés :

Principales évolutions autour de la notion d'attractivité :

- Années 60 : Années du développement : Faire plus, mieux. L'Etat était aux commandes.
- Années 80 : Années de décentralisation et années de crise. Cela fait apparaître des logiques de compétition, dans un contexte d'autonomie plus forte des territoires et de crise économique. Développement du mythe de la tertiarisation.
- Années 90 : Développement de la tertiarisation et de la métropolisation. Développement du marketing des villes. C'est cela qui a amené à parler d'attractivité.

L'attractivité revient à considérer un territoire (qui est un construit social, défini par les communautés locales) **comme une personne** :

- Ce qu'il est
- La manière dont il se ressent
- L'image qu'il donne (ses caractéristiques et ses attributs)
- Un système de valeurs (travail, convivialité, fierté, ...)

Approche intéressante de l'attractivité :

- **Travailler ses talents** plutôt que corriger ses défauts, parce qu'on sera toujours moins bon que le meilleur.

Attractivité et **désir de territoire** :

- L'attractivité est injuste.
- Des territoires sont naturellement plus attractifs. Il faut parler de désir de territoire plutôt que d'attractivité car le désir permet d'accepter les sacrifices. Par exemple, des gens ont le désir d'un territoire attractif et s'y installent, même s'il n'y a pas de 2^e emploi pour le conjoint.
- Considérer son territoire comme une proposition de mode de vie.



Attractivité et développement :

- Est-ce synonyme ? Est-ce qu'on ne doit penser qu'au plus et à la croissance ?
Exemple : Arcachon pense désormais le tourisme comme un fléau.
- **La version interne de l'attractivité, c'est l'attachement.** Les nouveaux arrivants sont les meilleurs défenseurs du territoire.

Stratégie :

Avant de faire de la communication, il faut s'interroger sur la stratégie pour savoir où on va.

- Ce qui ne fait pas une stratégie territoriale :
 - ⇒ Vouloir corriger ses défauts
 - ⇒ Ne pas avoir identifié les problèmes-clés du territoire
 - ⇒ Copier les réussites au lieu de s'inspirer
 - ⇒ Les approches en silo
 - ⇒ Les ambitions incantatoires.
- **Ce qui pourrait faire réussir une stratégie territoriale :**
 - ⇒ Ne pas confondre collectivité et territoire : ne pas penser que la collectivité peut tout, c'est illusoire au regard des moyens disponibles
 - ⇒ Co-construction et intelligence collective : fabriquer des consensus, sur la base de faits.
 - ⇒ Penser global et finalité : déclaration de politique générale, où on va, pour teinter les stratégies des acteurs. Une stratégie de territoire, ce n'est pas une stratégie d'entreprise car un territoire, ce sont plein de ruptures de connaissances et organisationnelles
 - ⇒ Passer de l'intention à l'action et aller vite : la mise en œuvre est trop lente en général donc la dynamique créée en co-construction peut disparaître.

L'enjeu du marketing n'est pas de vendre mais d'être désiré : se mettre dans une démarche de marketing de la préférence. Définir à qui peut on plaire, les cibler et développer son style pour incarner sa proposition de mode de vie.

► Témoignages de territoires :

- **Privas** : l'Ardèche jouit d'une bonne image, bonne destination touristique, un département qui gagne des habitants. Pourtant, les habitants disent « dans Ardèche, il y a Dèche ».
- **St Quentin** : L'exogène peut permettre à l'endogène de se rendre compte de ce qu'il est et de ce qu'il vaut.
- **Granville** : territoire où l'attractivité a mené à saturation avec une dynamique qui n'est pas liée aux besoins du territoire (compétences) et qui posent donc de nombreux problèmes (mobilité, logements...).

► Leviers pour penser / repenser les problématiques d'attractivité :

Penser l'attractivité

- Inventer le présent et le futur : rester accroché au passé serait une erreur ; il faut gérer la disparition de l'âge d'or du territoire pour en écarter l'image et le poids.
- Se mettre **à la place de l'utilisateur** / cible pour identifier les parcours et les pratiques d'usage
- Envisager la prospérité sans croissance : répondre aux problèmes des populations
- Créer des écosystèmes sur le territoire pour répondre aux problèmes / création de filières
- Dans le cas de déprise démographique : quel intérêt de faire de l'attractivité ? il faut plutôt accompagner cette déprise pour ne pas la subir

Concevoir l'attractivité

- Être accompagné par un cabinet externe pour faire de la pédagogie auprès des élus et pour gagner en crédibilité
- S'accorder et être fort sur la stratégie
- Créer des ambassadeurs pour conserver et faire revenir les jeunes ; les fidéliser au sein des entreprises pour avoir moins de difficultés de recrutement
- Développer l'effet local : développer la capacité des réseaux et d'actions collectives pour trouver des solutions endogènes.

Et s'accorder et être fort sur la stratégie !





Atelier : Le développement économique par l'activation des ressources financières locales et des échanges locaux

Le traitement des grands défis (environnement, social, économie, démocratie, culture-éducation), requiert de plus en plus l'association des diverses parties prenantes (collectivités, habitants, entreprises, etc.), ainsi qu'une attention accrue aux impacts effectifs et à la bonne gestion des ressources. Le territoire est, dans ce cadre, une ressource indispensable. Les études relatives à plusieurs interventions non territoriales (philanthropie, compensation carbone, gestion de l'épargne, etc.), qui mettent en évidence de graves insuffisances et des fuites de ressources, invitent à étudier les solutions territoriales nouvelles : plan carbone territorial, animation autour du financement participatif, fonds philanthropiques territoriaux, etc.

Animatrice : Patricia Auroy, vice-présidente du RNET

Intervenants : André Jaunay, animateur du groupe de travail national « Nouvelles solutions financières territoriales »

► Messages clés :

Il y a aujourd'hui beaucoup d'épargne dans les territoires mais il n'est pas toujours évident de la capter. L'objectif est de territorialiser des actions, des projets, en orientant ces flux financiers pour permettre une véritable construction sociale sur un territoire.

Il convient notamment d'analyser finement les fonctionnements réels, les labels permettant une bonne gestion des ressources à une échelle territoriale adéquate.

Il est possible d'orienter des ressources locales sur la réalisation de projets locaux.

► Résumé des interventions :

M. André JAUNAY explique que concernant les labels et certifications, il faut notamment mesurer les impacts réels à la sortie du projet ou de l'action. En effet, un label développement durable peut s'accompagner quelques fois de très faibles retombées pour le territoire. En amont, le porteur de projet affiche une ambition environnementale forte et il arrive qu'après en avoir fait le bilan en fin d'opération, les objectifs qualitatifs et quantitatifs ne soient pas atteints !

Notamment, les critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) visent à favoriser le développement durable de notre écosystème et de nos sociétés.

Il est également possible de déployer un plan carbone territorialisé.

M. André JAUNAY rappelle qu'à la base des démarches territoriales, il y a très souvent l'intervention d'un « pionnier » ; une ou plusieurs personnes qui arrivent avec une véritable vision, des convictions et qui mettent en œuvre les moyens d'agir. Il cite à titre d'exemple :

- La commune de **Loos-en-Gohelle** (62) s'est engagée dans une politique de développement durable depuis déjà 2004, en lançant une démarche d'Agenda 21. Une société a été créée par des habitants de la commune pour équiper les toitures de bâtiments publics, dont l'église, de panneaux solaires : 115 habitants sont actionnaires de cette société, et huit bâtiments ont été équipés. Un travail a été fait aussi sur le tri des déchets ou l'aménagement de routes communales en utilisant des déchets de béton recyclés. La commune compte également, autres exemples, des maisons à haute performance énergétique, les logements sociaux éco-

construits, de la récupération d'eau, un entretien attentif des espaces verts, ou encore une ceinture verte de 15 kilomètres, en limite des zones urbanisées, et un « corridor biologique » pour que la faune puisse enjamber l'autoroute.

- La commune de **Figeac** (46), labellisée « Territoire French Impact ». Le label « Territoire French Impact » a vocation à valoriser et renforcer les synergies entre les acteurs, pour favoriser l'émergence, le développement et l'essaimage des innovations sociales. Les candidatures sont portées par des collectifs territoriaux, qui mobilisent largement les acteurs locaux pour co-construire un projet concerté et cohérent avec les enjeux du territoire.
- Le Territoire de **La Rochelle** (17) est l'un des premiers en France à avoir créé une coopérative locale du carbone. Cette coopérative réunit entreprises, banques, collectivités locales, associations, organismes de formation et de recherche, associations et citoyens. Elle permet d'accompagner les porteurs de projets de réduction d'émissions tout au long de leur parcours. La certification des projets permettra d'apporter un cofinancement, notamment par la vente de crédits carbone, et d'assurer l'évaluation de l'impact environnemental des actions.
- En région **Bourgogne Franche-Comté**, nous notons notamment l'existence d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) créée par initiative locale pour reprendre et gérer l'activité d'un abattoir de proximité.

Le dénominateur commun de ces exemples est qu'ils apportent une réponse à un besoin présent sur le territoire mais aussi répondent à un modèle économique.

La **SCIC CLUST'ER JURA** explique qu'une banque est partenaire et qu'ensemble, ils viennent de déployer un fonds d'impulsion au sein de la SCIC, sous la forme juridique d'une association agréée pour recevoir notamment du mécénat national mais également local.

M. André JAUNAY précise qu'il est également possible de financer des **démonstrateurs** pour expérimentation.

Plusieurs sources de financement sont possibles pour tenter de capter ces ressources financières localement : mécénat, financement participatif, business angels, monnaie locale (peu impactante en France) ; dans tous les cas, pour capter l'intention et les ressources de la population locale, il faut **avant tout un projet pertinent**.

Commenté [HB1]: De quoi s'agit-il précisément ?





Atelier : Nouveaux lieux, nouvelles mobilités : Un nouvel équilibre pour les territoires un an après ?

Les changements structurels pressentis dans l'immobilier économique, modifiant le quotidien des salariés sont-ils confortés ? Tout le monde s'accorde à dire que les entreprises et collectivités ont gagné 4 à 5 ans sur le développement du télétravail. Mais à quoi ressemblera le lieu de travail demain et quel impact pour les villes ? Le travail hybride deviendra-t-il la norme ? Quelle place pour les tiers-lieux (et notamment les tiers-lieux productifs). Par ailleurs, la LOM a refondu la gouvernance de la mobilité avec la possibilité pour les intercommunalités de prendre en charge ces questions, le marché du vélo explose, le transport du quotidien devient une priorité.... Comment les territoires s'adaptent ils à ces nouveaux modes de déplacements. De nombreux défis sont donc à relever...

Animatrice : Anne-Sophie Naudet, responsable de la Mission Relations Entreprises – Plaine Commune

Intervenants : Marie-Laure Cuvelier, Secrétaire générale de France Tiers-Lieux – Eric Steil, Directeur Marketing et développement SNCF Voyageurs – Avec le témoignage de Brice Comment, président – Association des chefs d'entreprises ALONS ZI

► Messages clés

Tiers-lieux :

- Vocation à combler un manque sur un territoire. C'est un lieu favorable à l'éclosion des idées. Droit à l'erreur avec un volet expérimentation. Ce sont les personnes qui font le lieu. Il n'y a pas de projet hors-sol. Le contenu du projet et les usages du lieu sont primordiaux. 3 500 tiers-lieux en 2022.

Mobilité :

- Nombreuses évolutions en cours : nouvelles pratiques de déplacements, forte percée du digital, enjeux climatiques... On ne se déplace plus pour une réunion de 2h. Nécessité d'une flexibilité plus forte : proposer des services à des voyageurs qui ne sont plus les mêmes : plus de touristes et moins de voyageurs professionnels. Abonnement télétravail, expérimentation sur la tarification, transport à la demande, pack mobilité avec les offices de tourisme, ...

► Résumé des interventions :

Marie-Laure Cuvelier :

- Rappelle la définition : un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile et de l'entreprise. L'Etat a fait le choix de renforcer les moyens qui sont destinés aux tiers-lieux et de les réunir pour mieux coordonner, simplifier et accélérer.
- France Tiers-Lieux est issue de la volonté de fédérer les tiers-lieux dans une structure nationale pour être représentés (création sous forme de GIP depuis septembre 2022) et sortir des échelles administratives. Faire tiers-lieu est un processus pour être plus innovant et en recherche de sens pour les personnes qui les portent.



Eric Steil :

- Lors du confinement de 2020, constat que l'on peut travailler, se former sans se déplacer ! Depuis, les usages de la mobilité ont été modifiés. Si la SNCF n'a pas retrouvé le niveau des déplacements professionnels d'avant COVID, les déplacements ont été modifiés du fait du télétravail, l'impact sur les jours de déplacements.
- Toutes ces modifications posent la question de la gestion de l'immobilier pour la SNCF qui est présente sur un vaste parc immobilier. Aujourd'hui les salariés de SNCF peuvent se rendre sur n'importe quel site SNCF et peuvent être connectés en toute sécurité. Avec le télétravail et le flex office, baisse de 40% des surfaces occupées.
- Réelles opportunités pour les territoires : recherche d'espaces naturels, voyager responsables, work-action (mélanger tourisme-travail), prendre soin de soi, expérience immersive, ...

Brice Comment d'ALonZi :

- Association qui intervient sur différents sujets dont la mobilité qui est un enjeu pour un territoire rural où le télétravail est peu développé. Fortes attentes en termes de transports en commun. Les entreprises sont prêtes à s'adapter sur les horaires pour développer un cercle vertueux, travailler sur les questions de covoiturage, encore aujourd'hui trop informel, ...
- Echanges sur les questions de :
 - Covoiturage avec le soutien des collectivités ;
 - Mutualisation des tickets de transport ;
 - Tiers-lieux : en milieu rural permet de rompre l'isolement ;
 - Mixité et partage des sites : tiers-lieux dans les gares ;
 - Ne pas mélanger espaces de coworking (espaces de bureaux partagés) avec un tiers-lieux.

► Pour aller plus loin :

Tiers-lieux : levier d'attractivité. Tous les cas de figures possibles en terme immobilier, de la location à la mise à disposition, d'une surface de 40 m² à 1 000 m².

Tout est à construire et tout peut être tiers-lieux (une entreprise, une médiathèque, un lycée, un EPHAD, ...)

Mobilité :

- Travailler sur la démobilité pour répondre aux enjeux environnementaux et aux défis climatiques en repensant les services publics et en développant leur mutualisation.
- Viser la décarbonation des transports : être plus propre (25% des TER sont électriques) avec la filière électrique, le train hybride, à batterie ou hydrogène.
- Encourager à se déplacer autrement : proposer une alternative à la voiture et à l'autosolisme dans les zones peu denses. Développer les RER métropolitain en province. Enjeu de l'intermodalité et de répondre au développement du vélo, en amont et en aval du train.



► Liens utiles

[Qu'est-ce que la démobilité ?](#) Par le sociologue Bruno Marzloff

[Mobilité du quotidien](#) par la Banque des Territoires

[Tiers-Lieux d'expérimentation de l'Etat](#)





Atelier : Urbanisme économique : l'économie circulaire appliquée à l'espace économique

Si l'économie circulaire devenait un atout pour la planification et l'aménagement des territoires. Le développement de nouveaux espaces économiques est soumis à des contraintes de plus en plus fortes ; application du STRADETT, limitation de l'artificialisation des sols, prise en compte de la biodiversité. Le foncier devient rare et cher. Renouvellement de la ville sur elle-même pour limiter l'étalement urbain.

Comment inventer un nouveau modèle pour planifier et aménager des zones économiques ? Réutiliser d'anciens sites industriels, économiques, culturels, scolaires... ?

Animatrice : Sophie Fresquet-Szybowski, cheffe de service aménagement et promotion – Troyes Champagne Métropole

Intervenants : Benoit Lepesant, chargé de projets – Banque des Territoires – Sébastien Agamennone, Directeur Territorial – EPFGE

► Messages clés :

Le Zéro artificialisation nette (Zan) **est un nouveau concept désormais au cœur de la politique d'aménagement du territoire**. Elle a pour conséquence d'accroître la pénurie foncière et de renchérir encore le prix de l'immobilier et du foncier.

Le ZAN oblige les acteurs des territoires à limiter les extensions sur des zones naturelles et à s'intéresser aux biens existants, parfois en friche pour les requalifier, les reconverter.

► Résumé des interventions :

Sébastien Agamennone, directeur territorial Marne- Meurthe-et-Moselle – Meuse à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), a rappelé l'Article L 321 1 qui accompagne les collectivités dans leur projet.

A titre d'exemple, l'EPFGE a ainsi accompagné la **Métropole de Troyes-Champagne** dans la reconversion d'une ancienne base militaire américaine.

Cette reconversion s'est déroulée en plusieurs phases sur plusieurs années. Les différentes phases de réalisations sont :

- L'étude opérationnelle
- L'acquisition du foncier
- Les travaux ; l'EPF cofinance la maîtrise d'œuvre et les travaux de déconstruction/désamiantage
- La cession du foncier à la collectivité : le remboursement des coûts d'acquisition et des charges durant le portage est proposé sur la base de remboursement annuel



Tout l'enjeu est de concilier développement économique souhaité et sobriété foncière. La reconversion des friches est dans l'ensemble sur un cycle lent soit entre 5 et 10 ans, impliquant des coûts non-négligeables.

Autre exemple de réalisation dans l'ouest de **Nancy**, suite au départ de l'usine Kleber, l'EPFGE a acheté l'ancienne usine Kleber et a dû désamianter, dépolluer le site. L'opération poussée par la collectivité a été assez rapide soit un début de projet commencé en 2010 pour une cession foncier à la collectivité en 2015.

Recycler les sites demande une volonté politique très importante.

Les établissements publics fonciers accompagnent les collectivités sur un plan non seulement financier mais aussi logistique et juridique et ainsi transformer une zone low-cost, très dégradée en une zone d'activité occupée par de petites-moyennes et grandes entreprises.

L'EPF peut réaliser du « clé en main » pour les collectivités, vendre directement aux entreprises même si ce n'est pas sa fonction première.

Benoît Lepesant, Chargé de projets, présente la Banque des Territoires et met en évidence le rôle de conseil et les solutions de prêt accordées par cette institution.

La Banque des Territoires répond à de multiples demandes, telles que le prêt aux organismes sociaux pour financer des logements, l'investissement pour accompagner les collectivités locales ou encore les entreprises pour les accompagner dans leur développement.

Dans le cadre du Plan de Relance, la Banque des Territoires a soutenu l'industrie au travers de 4 priorités :

- Immobilier industriel
- Transition énergétique et environnementale de l'industrie, rénovation énergétique du bâti industriel, solutions de mobilité durable pour les entreprises et leurs salariés, recyclage des déchets industriels
- Formation vers les métiers industriels
- Stratégie industrielle pour faire émerger des projets

La Banque des Territoires propose des solutions financières sur mesure. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, pour répondre à une demande de réindustrialisation, une cinquantaine de sites industriels ont bénéficié du soutien de cette institution.

La Banque des Territoires a la possibilité de faire des prêts pour le réaménagement des friches avec des reports d'échéance, accompagnant la reconversion des lieux à valoriser plutôt que d'artificialiser des zones naturelles pour développer des nouveaux projets.

La Banque des Territoires est également sollicitée aussi par des investisseurs étrangers, des industriels de plus en plus intéressés par une installation en France.

A chaque investissement, un contrat est signé. La Banque des Territoires a pour mission de faciliter le rachat des parts à l'entreprise. En générale, la participation pour de l'immobilier industriel est de 49% pour la Banque des Territoires et 51% pour industriel.

Les exemples donnés sont l'usine **Ynsect à Amiens** avec un projet de ferme verticale de 120 M€ et



une participation de la Banque des Territoire a 13M€ (500 emplois attendus à terme). Mais l'institution a également participé à la requalification des friches **Bosch à Lyon- Venissieux**, **Aledia à Champanier**, usine **Lactips à Saint Étienne** (BdT investissement 700M€).

La Banque des Territoires a la volonté d'aller sur des petits projets, soit sur des investissements d'un montant à partir de 5M€

Seize directions régionales sont présentes au niveau national pour être au plus près des acteurs économiques.





Atelier : L'économie circulaire peut-elle favoriser la coopération entre acteurs et l'ancrage territorial des activités économiques ?

Beaucoup de démarches sont engagées autour de l'économie circulaire, mais peuvent-elles réussir sans une réelle coopération des acteurs du territoire ? Les démarches d'économie circulaire permettent de revisiter la création d'activités économiques ancrées sur le territoire. Un des facteurs clés de succès repose sur une réelle coopération des acteurs. L'atelier s'appuiera sur les exemples d'une filière réemploi de matériaux avec METABATIK et de PAMPA (Plateforme d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats), association créée en 2018 par un collectif d'acteurs publics et privés du Massif central, pour développer un projet d'économie circulaire : filière de réemploi de contenants en verre, centrale d'achat et logistique, etc. Ces initiatives montrent que sans « coopération » il n'y a pas véritablement d'économie circulaire !

Animatrice : Françoise Hilaire, responsable du service économique – Ville de Gennevilliers

*Intervenantes : Cindy Derail, NympheA – Adeline LENOIR- Chargée de communication Métabatik
Emmanuelle PANNETIER- Cheffe de projet économie circulaire chez Valtom*

Mots clés :

Diagnostic partagé, mise en réseaux d'une diversité d'acteurs, co-construction, emplois d'insertion, expérimentations, réemploi, transition écologique et économique

L'économie circulaire participe d'une dynamique

Résumé des interventions

Afin d'avoir un langage commun, l'atelier a débuté par la **définition de l'économie circulaire**. Les échanges se sont articulés ensuite autour de 3 projets : Plateforme d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats, Métabatik et le label Eco-Res 'Peer.

Commenté [HB2]: Dans ce cas, ce serait bien de la mettre

La Pampa « Plateforme d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats » avec Emmanuelle Pennetier de Valtom :

Valtom est le syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute Loire. Outre ses activités classiques, Il développe différents partenariats afin de promouvoir le réemploi. Il participe à sensibiliser et porter la thématique de l'économie circulaire au sein de l'incubateur CoCoShaker qui accompagne l'entrepreneuriat social en Auvergne. Ainsi, depuis 2018, Valtom a accompagné 10 porteurs de projets autour de l'économie circulaire et participé au développement de la SCIC Pampa avec le soutien Maceo.

PAMPA (« Plateforme d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats ».) est un service de consigne et de réemploi des contenants en verre à destination des producteurs locaux en circuits courts . Il vise à développer des activités mutualisées (centrale d'achat...), l'insertion professionnelle avec l'association Avenir Insertion et le développement des circuits courts agricoles. La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) Pampa regroupe des collectivités, des associations de producteurs, des brasseurs, des commerçants, des citoyens, ou encore une association d'insertion. Depuis juin 2022, 11 producteurs et 9 commerçants adhèrent au projet et 25 emplois ont été créés dont 20 en insertion pour la collecte et le lavage des contenants. Les enjeux futurs sont de travailler avec des supermarchés et



couvrir un rayon de 200 km contre 30 km aujourd'hui.

Métabatik et le réemploi avec Adeline Lenoir :

Métabatik est une association créée en 2019 dans le Puy-de-Dôme qui œuvre pour le réemploi des matériaux de construction.

L'association articule ses activités autour de :

- la collecte des matériaux de construction réemployables issus de chantiers de construction ou de déconstruction ;
- la revente/du réemploi de matériaux sur **la matériauthèque** ;
- la valorisation des matériaux, via la mise en place d'ateliers de bricolage et de recherche destinés aux architectes, designers ...
- la sensibilisation au réemploi (particulier, entreprise, collectivité...).

Métabatik s'appuie sur différentes collaborations pour réaliser ses activités. Par exemple, Valtom met à disposition de l'association depuis 2020 une ancienne plateforme de compostage sur laquelle Métabatik a pu installer des containers pour stocker les matériaux de réemploi ainsi qu'un Algeco pour accueillir les bureaux. Par ailleurs, l'association s'appuie sur des entreprises d'insertion pour les activités de collecte. Enfin, Métabatik, est partie intégrante du PTCE (Pôle territorial de coopération économique) TURFU productions en Val d'Allier afin d'expérimenter le développement de trois filières de la transitions écologiques dont le réemploi des matériaux de construction. Ce PTCE a été retenu lors d'un appel à projet lancé en 2021 « PTCE émergent », permettant de lever des financements.

Parc européen des entreprises de Riom : berceau du label Eco-Res'Peer avec Cindy Derail de NymphéA :

Nymphéa est une structure d'accompagnement de porteurs de projets engagés dans les transitions et l'économie circulaire. Cindy Derail travaillait précédemment chez Maceo et a accompagné le projet d'Ecologie industrielle territoriale autour du Label Eco-Res'Peer à Riom.

La charte Eco-Res'Peer et le label associé ont été créés dans le cadre du projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale mené sur la Zone d'activité Economique du PEER.

Ainsi après l'animation d'un travail partenarial (entreprises, collectivités, ...), ce sont 14 des 26 entreprises (TPE et PME) de la zone d'activités du Parc Européen des entreprises de Riom (PEER) qui ont été labélisées « **Eco-Res'Peer** ». Elles s'engagent à innover, progresser et évaluer les conséquences environnementales de leurs choix sur 5 domaines d'actions :

- l'aménagement et la gestion des sites : gestion mutualisée des espaces verts, parkings végétalisés... ;
- la gestion des déchets et des ressources : flux des palettes, cartons et papiers, revalorisations des masques ... ;
- la gestion des fluides : station multi énergie ;
- la coopération et la collaboration : co-voiturage, mutualisation RH... ,
- la transversalité. Les entreprises font appel à des prestataires engagés dans l'Economie circulaire ainsi que dans l'ESS afin de mettre en œuvre des actions éco-responsables.



► Pour aller plus loin :

Travail nécessaire sur les critères permettant d'évaluer l'impact économique et écologique sur les territoires des projets d'économie circulaire afin de convaincre les acteurs locaux de l'intérêt de ces projets.

► Liens utiles

<https://www.cocoshaker.fr/>

<https://www.pampa-auvergne.fr/>

<https://metabatik.fr/association/>

<https://www.eclaira.org/initiative/h/peer-berceau-du-label-eco-res-peer.html>

Définition de l'économie circulaire : <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>





Agir autrement et faire ensemble

Titre de l'animation :

Soutenir l'émergence d'une économie à impacts positifs sur son territoire

Animateur (ice) :

Hugo Lambert et Sarah Laurens, Studio Reset

Intervenants :

Pierre-François Bernard, Directeur - Clus'ter Jura

Claire Chaperon-Lepage, Chargée de mission Résilience & Innovations territoriales - Conseil Départemental de la Gironde

Problématique :

La lutte contre le changement climatique implique une redirection profonde de nos modes de vie. La question de l'impact des organisations dépasse de plus en plus largement la simple dimension économique pour engager également les enjeux sociaux et environnementaux. Ce changement de paradigme invite à repenser l'approche du développement économique et territoriale pour aligner action économique, sociale et environnementale. Dans cette perspective, de quelle manière le développeur économique territorial peut-il soutenir et faciliter l'essor de cette économie à impacts ?

Messages clés :

Définition de l'économie à impact par les animateurs : **repenser l'économie, pour parvenir à répondre aux besoins humains de base et la préservation de l'environnement.** Pour cela, la théorie du Donut a été élaborée en s'appuyant sur les 9 limites planétaires, qui sont les seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser. Aujourd'hui sur les 9 limites, 6 sont dépassés. Place à l'anthropocène. Une seule limite a été infléchie : les gaz à effet de serre.

Et pourtant... Nous sommes en capacité d'agir !

Les politiques, les actions de l'homme sont possibles pour faire changer le monde.

Résumé des interventions

Claire Chaperon-Lepage : le département de **la Gironde** a initié en 2019, sa **stratégie de Résilience** en utilisant des verbes d'action : boire, manger, respirer, ... L'objectif étant de s'adapter, de se transformer par rapport au prévisible et faire face à l'imprévisible. Il s'agit avant tout de mener un



travail d'anticipation et de prospection. Pour cela, il faut développer un langage commun pour l'ensemble des agents du Département. Travail auquel s'ajoutent les notions de coopération et de démocratie participative comme, par exemple, vis-à-vis du changement climatique.

Il vaut mieux s'organiser et préparer le territoire. Tout est un tout ! La résilience pour tous à partir de ma sensibilisation, la posture et le passage à l'action (à la hauteur des enjeux). Développement du **Labo mobile**, boîte à outils de la transformation par laquelle le département accompagne les territoires. Propositions de jeux et de MOOC mais pas seulement en direction des agents et des élus mais aussi pour les citoyens. L'objectif des jeux est de faciliter la compréhension et de passer à l'action.

Pierre-François Bernard : 4 critères pour qualifier le **Clus'Ter Jura** qui se définit comme une start up des territoires du fait de l'innovation sociale et territoriale :

- La transition,
- Les projets collectifs via un maillage coopératif,
- Un modèle économique hybride,
- Un ancrage territorial.

Un exemple pour illustrer cela, pendant le plus fort de la pandémie, en 15 jours, un atelier de conception de masques a été mis en place.

Grâce à une filière végétale locale, le Clus'Ter Jura offre la possibilité de fournir des arbustes aux collectivités et pépiniéristes locaux. Les arbres sont bio sourcés et les essences sont locales.

Il ne faut pas chercher à vouloir cocher toutes les cases pour mesurer son impact sinon, on se disperse (même si la référence reste les 17 ODD). Il faut vraiment **partir du projet**, l'impact viendra de lui-même. L'essaimage de solutions doit être travaillé. Les défis sont à appréhender à la seule échelle de l'individu : comment on passe de la sensibilisation à l'engagement, la mobilisation.

Par ailleurs, on fait de moins en moins d'études de faisabilité mais de plus en plus de prototypes, de l'expérimentation.

Pour aller plus loin (questionnement sur l'avenir, ouverture...) :

L'économie à impact s'appuie avant tout sur les territoires, l'intelligence collective, en particulier en période de crise. Importance de l'échelle du temps : actions à court, moyen et long terme.

Pas de méthode spécifique, les jeux sont facilitateurs car il ne s'agit surtout pas de faire peur surtout quand les personnes peuvent être réfractaires. Enjeu de la transversalité.

Liens utiles

Gironde résiliente

<https://www.gironde.fr/grands-projets/resilience-repondre-lurgence-et-preparer-lavenir>

Clus'Ter Jura : <http://www.cluster-jura.coop/>

Les objectifs du développement durable : <https://www.ecologie.gouv.fr/ODD>



La théorie du Donut :

<https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible/>



ACTES DU COLLOQUE Agir ensemble et faire autrement

Les focus d'expert





Focus : Monter une foncière commerciale

Depuis 2 ans, le nombre de foncières commerciales s'est fortement accru sur les territoires, avec une forte incitation des pouvoirs publics à mobiliser cet outil. Selon qu'on se situe dans un milieu rural ou urbain, la foncière peut répondre à différents enjeux : redynamisation du tissu commercial, diversification ou rééquilibrage de l'offre entre quartiers, etc. A partir de cas pratiques, ce focus d'expert précisera les conditions préalables à la création d'une foncière, détaillera les principales étapes nécessaires à sa mise en place, et présentera les points de vigilance existants. Les participants pourront ainsi repartir avec des conseils méthodologiques précis et adaptés à leurs propres contextes locaux.

Animatrice : Marie Ezaoui, directrice affaires économiques, emploi, commerce – Ville de Colombes

Intervenants : David Sarrazin et Claire Ducarme - Cabinet Aid Observatoire - Mohamed TOUCHI – chef du pôle projets et appui opérationnel de l'ANCT

► Messages clés :

La mise en place d'une foncière doit s'inscrire dans un projet global de redynamisation commerciale.

► Résumé des interventions

Une foncière, qu'est-ce que c'est ?

- Un outil d'intervention et de transformation immobilière, pour répondre aux enjeux de redynamisation urbaine, en complément d'autres dispositifs.
- Une croissance importante depuis 5 ans : Plus de 70 foncières actives, environ 50 à 60 projets actuellement
- Un développement : à différentes échelles de territoires (Région, Département, EPCI, Communes), avec des objectifs diversifiés, dépassant souvent le seul commerce.

Mohamed TOUCHI – chef du pôle projets et appui opérationnel de l'ANCT

L'ANCT intervient en tant qu'opérateur en immobilier à vocation économique dans des contextes territoriaux caractérisés par :

- Paupérisation des quartiers et des centralités urbaines ;
- Déclin commercial (et économique en général) ;
- Absence d'ingénierie technique et financière sur le plan local ;
- Opérateur public ;
- Intervention, sur saisine des délégués territoriaux de l'Agence (préfets de département), sur l'ensemble du territoire national.

La plupart des opérations sont situées en quartier Politique de la Ville, dans des communes retenues pour les programmes "Action Coeur de Ville" ou "Petites Villes de Demain".

En tant qu'opérateur immobilier, le pôle « projets et appui opérationnel » de l'ANCT intervient sur toutes les phases du projet : études pré-opérationnelles, montage, production, exploitation et remise sur le marché (cession à un investisseur privé).



Pour financer ces opérations, le pôle mobilise différents financements :

- Fonds propres ANCT ;
- Subvention ANCT ;
- Participation des collectivités territoriales partenaires (villes/EPCI) ;
- Autres collectivités associées (Région, Département) ;
- Autres financements (fonds européens, ANRU, fonds privés, FNADT, etc).

David Sarrazin – Directeur Associé cabinet Aid Observatoire

Objectifs d'une foncière :

- Faire « levier » pour accompagner un projet de territoire ;
- Réorienter le développement économique et commercial d'un site / d'une rue / d'un quartier conformément au projet urbain ;
- Lutter contre la spéculation ;
- Endiguer et combattre les risques de friches commerciales ;
- Permettre le reconditionnement de locaux à vocation économique (surfaces et organisation) et/ou résidentiel ;
- Porter de l'immobilier de manière transitoire pour permettre aux exploitants des conditions d'occupation de locaux plus favorables durant une période donnée ;
- Mettre à disposition des porteurs de projets des locaux à des conditions locatives préférentielles pour démarrer des activités nouvelles et originales.

Ce qu'une foncière n'est pas :

- Un outil de défaisance d'actifs immobiliers à l'avenir indéterminé ;
- Un outil qui intervient en l'absence, de projet stratégique de territoire et de perspective de réaffectation avec recettes locatives ;
- Un outil en concurrence avec des initiatives privées ;
- Un outil sans gouvernance rationnelle ;
- Un outil structurellement déficitaire.

Chaîne de valeur de l'activité d'une foncière : 6 phases

Etudes préalables en amont	Acquisition de l'actif	Travaux	Commercialisa tion	Exploitation de l'actif	Cession de l'actif
----------------------------------	---------------------------	---------	-----------------------	----------------------------	-----------------------



► Liens utiles

- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/redynamisation-de-commerces-et-de-services-de-proximite-169>

► Contacts :

- AID Observatoire : David SARRAZIN - d.sarrazin@aidobservatoire.fr
- ANCT : Mohamed TOUCHI - mohamed.touchi@anct.gouv.fr





Focus : Comment s'appropriier les objectifs de développement durable (ODD) pour co-construire des solutions durables ?

Comment s'appropriier les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et les décliner dans les stratégies de développement économique afin qu'ils soient une valeur ajoutée pour aller vers la proposition et la mise en place de solutions durables pour le territoire.

Présentation du programme et du jeu de la Fonda « Faire ensemble 2030 », qui repose sur une dynamique de résolution de défis en équipe.

Animatrice : Patricia Auroy, vice-présidente du RNET

Intervenant : Bastien Engelbach, coordonnateur des programmes – La Fonda

► Messages clés

S'appropriier les ODD et les décliner dans les stratégies de développement économique est une valeur ajoutée pour aller vers la proposition et la mise en place de solutions durables pour le territoire.

Prendre conscience des besoins et attentes de chacun permet également de dégager des synergies.

Le développeur économique est au cœur de la démarche par son action de catalyseur et de facilitateur au quotidien du déploiement de nouvelles pratiques respectueuses de l'humain et de l'environnement.

► Résumé de l'intervention/animation

L'Agenda 2030 et les 17 ODD

- l'Agenda 2030 est un **programme international** né de la fusion de deux agendas internationaux : Sommets de la Terre et Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- sous l'impulsion des Nations Unies : **193 États** se sont engagés collectivement en 2015 à **atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030**. C'est une approche transversale et universelle qui concerne tous les pays : « **nous sommes tous des pays « en voie de développement durable** » ;
- l'Agenda 2030 a pour objectif d'aller vers une **société plus juste, solidaire et durable**. Mot d'ordre : ne laisser personne de côté. Comment ? En atteignant à 100 % les objectifs des 17 ODD en 2030 ;
- **les 17 ODD** sont des défis mondiaux d'une grande variété thématique (pauvreté, inégalités, climat, éducation, santé, justice, etc.) qui appellent des réponses transversales pour les résoudre, à différentes échelles (locale, nationale et internationale). Ils se déclinent en 169 cibles ;
- **l'ODD 17 relatif à la coopération** constitue la clé de voute de cet édifice. C'est le levier d'action pertinent pour atteindre à 100 % ces ODD d'ici 2030, donc dans un délai bref (plus que huit ans avec cette nouvelle année !). Tous les membres de la société, et pas seulement les Etats, ont un rôle à jouer : les collectivités territoriales, les associations et structures de l'ESS, les entreprises et, bien entendu, les citoyens. --> cadre de référence pour l'action collective, langage commun. Horizon prospectif souhaitable



avec l'Agenda 2030 ;

- ces 17 ODD s'appuient sur cinq grands enjeux transversaux :

les « 5P » - les Peuples, la Planète, la Prospérité, la Paix et les Partenariats.

Le jeu « Faire ensemble 2030 » et de ses finalités :

C'est un « *Serious game* » qui vise à s'approprier les ODD, à appréhender la diversité des acteurs d'un écosystème dans leur expression, et à expérimenter une démarche en coopération.

- Au cours de cette partie, les participants reçoivent une carte "Acteur" (Etat, collectivité territoriale, entreprise, association, centre de recherche et individu)
- La partie se déroule en deux phases :
 - partie 1 : chaque acteur se positionne comme porteur de projet sur l'un des trois ODD et propose une ébauche d'idée/de solution pour relever le défi ;
 - partie 2 : chacun se positionne par rapport aux projets proposés en utilisant une carte "positionnement" : « partenaire », « accord » ou « veto » ;
- Les acteurs ont une heure pour bâtir le maximum de partenariats. Pourquoi une heure ? Le temps est compté pour atteindre à 100 % les ODD. Il ne nous reste plus que 8 années...

La partie proposée à l'occasion de ce focus d'expert se joue dans une métropole, qui regroupe dans son aire tant des zones urbaines que des zones rurales.

- Confrontée à des enjeux de reconversion, dans un contexte de transformation de l'économie, elle doit co-construire un projet de développement commun qui s'appuie sur de nouvelles opportunités de création de filières durables.
- Les acteurs présents autour de la table seront donc soucieux de bâtir ce projet commun, en pilotant un développement économique qui soit source d'activités et d'emplois de qualité et utiles pour tous.

Trois défis ont été proposés, qui correspondent chacun à un ODD :

- Favoriser l'éco-conception (ODD 9 – Innovation et infrastructure) ;
- Réduire l'impact écologique des villes (ODD 11 – Communautés durables) ;
- Développer l'économie circulaire (ODD 12 – Consommation et production responsables).

Six personnages sont choisis :

- Collectivité territoriale : président d'un EPCI, conseiller régional ;
- Etat : Directeur d'une ADEME régionale ;
- Recherche – enseignement supérieur – innovation : directeur d'un pôle de compétitivité sur la thématique « textiles » ;
- Entreprise dans le secteur de la mobilité : directeur ;
- Association : directeur d'un tiers lieu ;



- Individu : bénévole dans une association de préservation de l'environnement ; consommateur ; usager.

► Pour aller plus loin :

- Le projet qui est ressorti de ce travail collectif est pour l'EPCI de « devenir un territoire intelligent, une smart city » ;
- L'entreprise a proposé de créer une plateforme numérique de déplacement en ville associant différents modes de transports (co-voiturage, vélo en location, transports en commun, marche) avec proposition de trajets multimodaux en fonction de critères liés au temps, à la météo, au coût du trajet. Cette proposition a rejoint celle du citoyen qui était de faire plus de pistes cyclables et de proposer un service de réparation de vélos, service qui peut être repris dans le cadre du tiers-lieu ;
- Le pôle de compétitivité et le tiers lieu se sont rapprochés pour favoriser la récupération de matériaux dans une démarche d'éco-conception en lien avec les entreprises ;
- L'ADEME s'est dit prête à financer un poste ainsi que l'intervention d'un bureau d'études pour mettre en place une démarche d'économie circulaire avec les acteurs locaux (associations, entrepreneurs, collectivités, etc.) ;
- A travers cet exercice, il a été possible de prendre conscience des besoins et attentes de chacun et de la synergie existante entre plusieurs propositions émanant de ces différents acteurs. Le pôle de compétitivité et le tiers-lieu, s'adressant à des publics cibles différents, se sont aperçus qu'il leur était possible de mener des actions complémentaires et en synergie.

► Liens utiles :

- Présentation du jeu « Faire ensemble 2030 » et guide de l'animation : <https://fonda.asso.fr/ressources/le-jeu-de-cartes-faire-ensemble-2030-cooperer-au-service-des-odd>
- Un guide pratique pour mettre en œuvre les ODD au sein des collectivités territoriales édité par le Comité 21 : <http://www.comite21.org/comite21/comite21-en-action.html?id=13375>





Focus : Construire une première cartographie de son écosystème

C'est aujourd'hui une réalité : la réussite de vos projets dépend de votre capacité à mobiliser les ressources de votre écosystème (partenaires, citoyens, prestataires, financements, équipements ...). Face à cette nouvelle donne, les acteurs ont vu leur rôle et leurs compétences évoluer ces dernières années. L'horizontalité et la transversalité de l'action ont pris le pas sur la verticalité et le fonctionnement en silos. Les collectivités territoriales doivent endosser un rôle d'assembleur, de facilitateur ou de coordinateur, à la confluence des écosystèmes présents sur leur territoire. Les acteurs publics comme privés doivent désormais penser écosystème dans la conception et le pilotage de leur action. **Map In Action (mia)** est la première application conçue pour répondre tout à la fois aux besoins d'identification et de connexion de ressources sur les territoires, toujours plus nombreuses, et aux besoins de pilotage, qui émergent d'une plus grande transversalité des actions. Venez découvrir tout le potentiel de mia en participant à une expérience collective de cartographie d'un écosystème de ressources !

Animatrice : Claudine Pilton, secrétaire - Rnet

Intervenants : Vincent Pacini et Valérian Pêpe – Société Hyco

► Messages clés

C'est aujourd'hui une réalité : une grande partie du futur s'appuie sur la capacité des acteurs à se connecter, à travailler ensemble, à développer une valeur supérieure à leur simple addition. Les acteurs publics comme privés doivent ainsi penser écosystème dans la conception et le pilotage de leur action sur leur territoire.

La convergence des crises écologiques, sociales et économique nous alerte sur ce qui est en jeu : la vie, la vie sur terre. Pour la préserver, une nouvelle fabrique de projets est nécessaire, plus collaborative, moins destructrice de ressources ; ce qui refond notre rapport à notre écosystème.

► Résumé de l'intervention/animation

Vincent Pacini et Valentin Pêpe présentent l'outil **mia** « **Map In Action** ».



Les différents usages possibles de **Map In Action**

mia est une solution associant outils de cartographie et outils de gestion de projet, conçue pour penser écosystème dans la conception et le pilotage de projets, en offrant de :

- Animer un écosystème, à partir d'un outil permettant de partager plus simplement des représentations communes de l'écosystème dans toute sa réalité et sa diversité :



- Mettre à portée de votre main vos ressources et vos projets ainsi que l'ensemble des liens reliant vos écosystèmes à différentes échelles ;
- Vous faire gagner en visibilité en vous permettant d'analyser en un clin d'œil vos actions au regard des données de votre territoire.
- Concevoir des projets, à partir d'un outil permettant de les connecter aux ressources, parties prenantes et données d'un territoire ou d'un sujet donné :
 - Simplifier les échanges et la collaboration entre les acteurs au sein d'une ou plusieurs organisations sur un ou plusieurs territoires ;
 - Gagner en confort et réactivité en facilitant le travail collaboratif sur un ou plusieurs projets.
- Piloter des projets, à partir d'un outil permettant d'organiser la collaboration et de faciliter la décision dans le pilotage de projets multi acteurs et multi échelles :
 - Traite vos données en temps réel à travers des tableaux de bord et révèle les potentiels de votre organisation ;
 - Gagner en lisibilité et marge de manœuvre en vous permettant de créer les connexions de demain et d'agir plus efficacement.

Un travail en en sous-groupe a permis de par la suite tester l'outil. Chaque groupe a choisi un projet de territoire pour lequel il a utilisé la cartographie **mia**, identifiant ses ressources et leur importance, ainsi que les partenaires.

► Pour aller plus loin

Plus qu'une série de fonctionnalités intégrées, **mia** est avant tout un outil au service d'une méthodologie, une solution technologique pour augmenter son expertise et la qualité de son impact.

Exemples d'organisations et de territoires qui ont utilisés **mia** :

- **Le Rameau**, laboratoire d'innovations partenariales, pour cartographier l'ensemble des partenaires du RAMEAU ainsi que les catalyseurs territoriaux, membres du réseau des pionniers des alliances en territoire, qui peuvent être des acteurs économiques, publics, des structures d'intérêt général ou encore académiques, qui sont à l'initiative de nouvelles formes de collaboration sur les territoires.
- la **Direction de la Cohésion des Territoires de la Région Grand Est** pour cartographier plusieurs programmes d'actions menés sur l'ensemble du territoire régional en collaboration avec les intercommunalités de la région. Elle a facilité également le pilotage du portefeuille de projets de la Région à différentes échelles et permis plus de transversalité, entre services et entre acteurs.

► Liens utiles :

- <https://www.mapinaction.com/>



La découverte du territoire



Découverte de la Maison de *la Vache qui rit*

Créée en 2009 à l'initiative de Catherine Sauvin – petite fille de Léon Bel – et Bernard Hanet, La Maison de **La Vache qui rit** est bâtie sur le site même où est née la marque en 1921, à Lons-le-Saunier, au cœur du Jura. Elle s'offre aujourd'hui une nouvelle jeunesse.

Joyeuse, conviviale, impertinente, synonyme de plaisir gustatif lié à nos souvenirs d'enfance, La Vache qui rit mérite de posséder une maison à la hauteur de sa réputation.

Depuis son ouverture, La Maison de La Vache qui rit est le lieu de référence de la mémoire de la marque.

Elle offre aussi un regard unique sur l'une des aventures industrielles et marketing françaises les plus impressionnantes du 20e siècle. Au-delà d'un musée, cette maison est aussi l'espace de réinterprétation de l'ADN d'une marque et des valeurs d'un groupe familial.





Les rencontres c'est aussi de la convivialité





► Favoriser l'économie de proximité

- Dégustation de produits locaux :



► Favoriser les échanges entre professionnel

► Favoriser la mise en réseau

► Favoriser la convivialité



Les partenaires





ACTES DU COLLOQUE Agir ensemble et faire autrement

Un grand merci à tous les partenaires qui se sont engagés à nos côtés et qui ont fait de ces 29èmes Rencontres un succès !

Un grand merci au Carcom et à ses équipes pour son accueil et son professionnalisme.

